

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 18 janvier 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absent : 1 Pouvoirs : 6 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstentions : 0</p> <p>N° CC 04/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le 18 janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 11 janvier 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX. Messieurs André BOUCHET donne son pouvoir à Daniel BARRIL, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à Patrick FALCOZ, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT, Bernard REVILLON donne son pouvoir à Mylène DUCLOS.</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Grégoire LAFVERGES représenté par Serge JOURNAL, Jean-Marc LAGRIFFOUL représenté par Anne-Laure GUILLET, Bruno PENASA représenté par Orlando DOMINGUES.</p> <p>Alain LAMBERT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Autorisation du Président de la CCUR à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Vu l'article L1612-1 (alinéa 2) du CGCT, modifié par l'ordonnance N°2009-1400 du 17/11/2009, permet de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent soit 25 %, il est proposé de recourir à cette possibilité compte tenu des sommes à régler et ce dans l'attente du vote du budget primitif.

Par ailleurs, l'état des restes à réaliser a d'ores et déjà été établi et permet de régler les dépenses dont l'engagement a été pris sur l'exercice 2018.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- AUTORISE l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif, pour le paiement des premières factures de l'exercice 2018 à savoir :

Budget	Chapitres Dépenses	Montant BP et DM 2017	Montant 25%
Budget principal	20	469 000.00€	117 250.00€
	21	362 090.41€	90 522.60€
	23	526 070.12€	131 517.53€
Budget Transports scolaires	21	7 675.42€	1 918.86€
Budget Annexe Zone de loisirs	21	101 186.06€	25 296.52€
	23	1 649 578.56€	412 394.64€

Budget Annexe Assainissement	20	90 000.00€	22 500.00€
	21	1 53 500.00€	38 375.00€
	23	4 244 229.56€	1 061 057.39€
Budget Annexe Maison de vie	21	123 500.00€	30 875.00€
	23	1 270 305.12€	317 576.28€
Budget Annexe ZAC I	21	7 794.00€	1 948.50€

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**

